

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le douze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 06/11/2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PREAUD, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : Gérard PREAUD, Marie-Françoise RAUTURIER, Etienne GIRARD, Patrice BERTRAND, Marc GOBIN, Marie-Noëlle RONDEAU, Régine PARENT, Hubert BOISTAULT, Annie RAUTUREAU, Hélène BOUQUIN,

Conseillers absents excusés : Sylvie BOUDAUD, Guillaume GOUIN

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RAUTURIER

Ordre du jour

- Communauté de Communes du Pays des Herbiers
 - *modification des statuts
 - *répartition et détermination du nombre de sièges
- Tarifs 2019
- Questions diverses.

18-50-01 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – REFONTE STATUTAIRE

La modification statutaire est la suivante :

Article 7.2 compétences optionnelles

7.2.7 - *Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT.*

Article 7.3 compétences facultatives et supplémentaires

7.3.10 – *Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-Approuve la modification des statuts.

18-51-02 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – REPRESENTATION DES COMMUNES

Communes	Nb de délégués
Beaurepaire	3
Les Epesses	4
Les Herbiers	18
Mesnard-la-Barotière	2
Mouchamps	4
Saint-Mars-la-Réorthe	2
Saint-Paul-en-Pareds	2
Vendrennes	2
TOTAL	37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le principe de répartition proposé ci-dessus

18-52-03 TARIFS SALLES MUNICIPALES 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des locations de salles à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs :

SALLE DU PETIT GUE

Banquets, fêtes familiales, réceptions, fêtes à but lucratif

- 70 € pour les personnes de la commune
- 110 € pour les personnes extérieures

Réceptions diverses, vin d'honneur, AG, réunions

- Gratuit pour les associations
- 40 € pour les personnes de la commune
- 60 € pour les personnes extérieures

Fêtes de fin d'année forfait location deux jours : 110 €

Vaisselle : 15 €

Chauffage : 25 €

Forfait vaisselle cassée : 1€ par élément

SALLE DE SPORTS DES JARRIES

- **Location journée : 110 €**
- **Location demi-journée : 55 €**

PRE DE LA KERMESSE

- **Location : 20 €**
- Pas de location aux personnes de l'extérieur
- Gratuit pour les associations

SALLE SAINT JOSEPH

Séance de variétés ou de théâtre, spectacles divers

- Par séance : 35 €
- Chauffage : 25 €

SALLE DES P'TITS TRETEAUX

- Location : 55 €
- Vin d'honneur : 40 €
- Chauffage 20 €

- Fêtes de fin d'année forfait location deux jours : 85 € salle + 20 € de chauffage par jour

Mise à disposition gratuite aux associations pour les réunions et soirée à but non lucratif.

PREFABRIQUE AU TERRAIN DE FOOT

- Mise à la disposition gratuite au club de football pendant la saison sportive.
- Location gratuite aux associations pour les manifestations internes à l'association (pique-nique, rencontres...). En aucun cas elle ne sera louée à un adhérent pour son compte personnel. La demande devra être faite en mairie avec l'accord du président du Foot.

La somme de 60 € de l'heure sera facturée dans le cas où le nettoyage n'est pas effectué dans les salles communales. Les dégradations constatées seront facturées au locataire.

18-53-04 PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs des photocopies 2019:

Format de feuille	Tarif Noir et Blanc	Tarif Couleur
Feuille A4	0.10 €	1.00 €
Feuille A4 R/V	0.14 €	1.40 €
Feuille A3	0.18 €	1.80 €
Feuille A3 R/V	0.26 €	2.60 €

18-54-05 CONCESSIONS CIMETIERE

- FIXE à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs des concessions du cimetière :

	Durée	Superficie	Montant
Concession terrain			
Concession terrain	15 ans	2 m ²	50,00 €
Concession terrain	30 ans	2 m ²	100,00 €
Concession terrain enfant	15 ans	1 m ²	25,00 €
Concession terrain enfant	30 ans	1 m ²	50,00 €
Concession			
Case Columbarium	15 ans		50,00 €
	30 ans		100,00 €
Cavurne	15 ans		50,00 €
	30 ans		100,00 €
Acquisition de la case *			
Columbarium			500,00 €
Cavurne (sans tombale)			300,00 €
Taxe de dispersion des cendres			25,00 €
Taxe de dispersion des cendres et support de mémoire jardin du souvenir	30 ans		50,00 €

* Le montant correspondant à l'acquisition de la case sera perçu une seule fois. Le tarif de la concession devra être supporté par la famille lors de l'achat de la concession et à chaque renouvellement.

18-55-06 COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Désigne Marie-Noëlle RONDEAU, conseil municipal
- Propose Jean-Claude AGENEAU, délégué de l'administration

Le Maire
Gérard PREAUD



Extrait affiché le 14/11/2018

Le Maire
Gérard PREAUD

